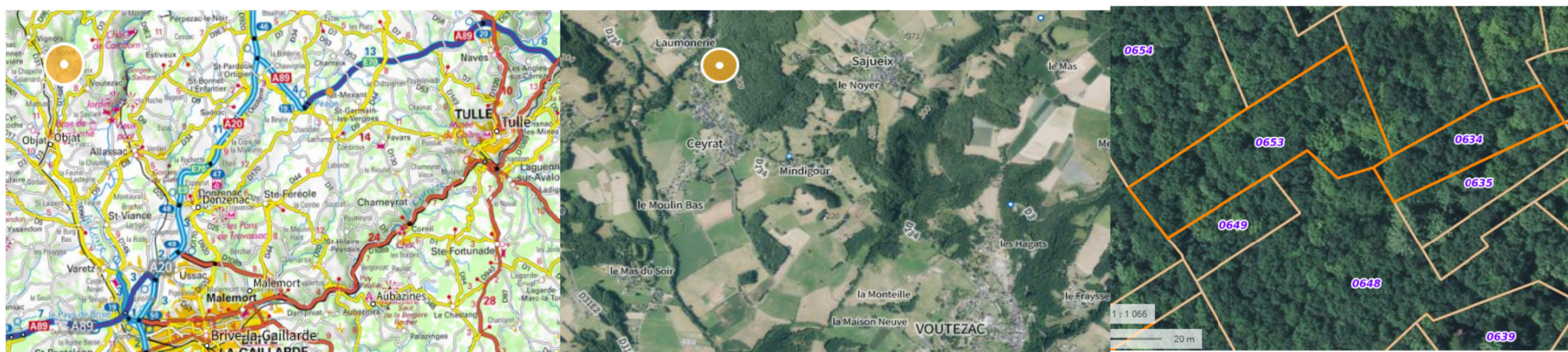


**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DOMAINE DE L'ÉTAT
AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
CESSION D'IMMEUBLES NON BÂTIS**

La Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde (Division Domaine) vend le terrain ci-après désigné :

Commune	Lieu-dit	Nature cadastre	Références cadastrales	Contenance	Zonage PLU	observations
VOUTEZAC (19130)	Côte des pères	taillis	AC 653 et 634	2313 m ²	Zone N	Terrains enclavés



VENDEUR :

Direction Régionale des Finances Publiques de la Nouvelle-Aquitaine et du département de la Gironde – PGD – 24 rue François de Sourdis – BP n°908 – 33 060 Bordeaux Cedex

MODALITÉS DE TRANSMISSION ET DE PRÉSENTATION DES OFFRES :

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature et le montant de leur offre, par écrit.

La date limite de réception des candidatures est fixée au : **28 février 2022 à 12h**

Ce pli est transmis, **par lettre recommandée avec avis de réception**, à l'adresse du vendeur. Également, il faudra faire apparaître la mention suivante:
« AO-C-2021-13-Voutezac-AG- Ne pas ouvrir par le service du courrier »

Il comprendra l'ensemble du dossier de candidature : la désignation du bien mis en vente, un justificatif d'état civil complet du candidat (pouvoir et K-bis pour les sociétés), des coordonnées téléphone et/ou mail, un justificatif de domicile et le prix proposé.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication. L'État se réserve le droit d'interrompre le processus de vente à tout moment sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnisation. L'Administration se réserve une entière liberté d'appréciation à tous égards. Elle n'aura notamment pas à motiver une éventuelle décision de rejet.

En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix et sous réserve également de la purge des droits de préemption (notamment de la SAFER) et de préférence éventuels.

À compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par le service du Domaine, le candidat retenu devra signer l'acte dans un délai maximum de six mois, à peine de nullité de l'opération de vente. Cette annulation sera actée sur simple constatation d'une lettre recommandée de l'administration.

Le bien est vendu en l'état. Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

Aucune condition suspensive ne sera admise.

Les frais d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus.

Mme GAYET ; téléphone : 05.56.90.76.36 / courriel : drfip33.pole-gestion-domaniale@dgifp.finances.gouv.fr

Les documents d'urbanisme sont disponibles sur le site : <https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr/>